



Déclaration FSU à la CAPA hors classe des Psy-EN du 28 juin 2018

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU sont attachés à faire respecter l'engagement des accords PPCR qui entérinent le passage obligatoire sur deux grades. Il est donc impérieux de procéder au passage à la hors classe des psychologues les plus âgés et retraits très prochainement. Dans le projet présenté, 6 collègues nés en 58 ou 59 ne seront pas promus, alors que d'autres plus jeunes d'au moins 10 ans le seront.

Le « mérite » est apprécié par la hiérarchie sur des critères parfois peu transparents sur la « valeur professionnelle » et en fait très gestionnaires car les appréciations sont contingentées. Pour la campagne de la hors classe par exemple, tel IEN ne peut pas mettre « Très satisfaisant » à plusieurs psychologues de sa circonscription car il ne peut en attribuer qu'une. Il attribue en conséquence aux autres psychologues la mention « satisfaisant ». On retrouve la même problématique pour les CIO. Est-ce ainsi que l'administration assure qu'elle va reconnaître dorénavant le « mérite » des professionnels ?

Comme l'IEN ne connaît pas toujours le/la collègue, l'appréciation est souvent « satisfaisant », ce qui est pénalisant pour le changement de grade. Pour rappel, dans la spécialité EDA, l'inspection avait lieu généralement tous les 7 ans.

Par ailleurs, pour cette CAPA, l'examen des avis donnés par les supérieurs n'est pas toujours liés aux notes pédagogiques des PsyEN.

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU s'opposent à la notion de mérite avancée par l'administration. Comment croire que le mérite puisse être juste et objectivement mesuré pour promouvoir ou écarter les collègues de l'accès à la hors classe ou à la classe exceptionnelle alors que les avis littéraux dont nous avons connaissance se ressemblent et qu'ils peuvent varier de satisfaisant à excellent pour une même personne en fonction de l'évaluateur (DASEN, Recteur) ?

Nous rappelons que la FSU porte la revendication d'un rythme équivalent de progression pour tous. Pour améliorer la « valeur professionnelle », rien de tel que de la formation continue de qualité, du travail en équipe et de la

reconnaissance professionnelle symbolique et financière.

Hors classe

Le contingentement des avis donnés par la hiérarchie et la pérennité de ces avis génèrent de l'incompréhension et un sentiment d'injustice chez les collègues. Là encore les distorsions entre le discours sur le « mérite » et la réalité avec la mise en place des appréciations laissent un goût amer.

Pour cette CAPA, Il y a eu 43 % d'avis Très Satisfaisant donné par l'IEN, alors que l'IEN adjoint n'en a donné que 24% et le recteur 46 %. Comment expliquer une telle variation des appréciations ! Si l'administration souhaite donner des appréciations alors que cela soit fait sur des critères objectifs et transparents.

Le SNES-FSU demandent l'abandon des appréciations pérennes jusqu'à la promotion.

La FSU souhaite relever d'autres points à l'occasion de cette commission paritaire :

- Le **régime indemnitaire en REP et REP +** : à l'occasion du changement de corps, des IEN ont « proratisé » l'exercice en EP ce qui a entraîné une réduction des indemnités (Landes, Lot-et-Garonne). Les collègues pourtant assurent le même travail sur les mêmes écoles. Nous demandons le rétablissement du versement tel qu'il était jusqu'à cette année.
- La **formation continue 2018-19** : comme nous l'avons exprimé lors de la CAPA du 15 juin, nous demandons la mise en place d'une formation continue académique. Celle-ci pourrait par exemple être organisée en deux pôles ; sud Aquitaine (Landes et Pyrénées-Atlantiques) et nord Aquitaine (24, 33 et 47), regrouper les EDO et les EDA sur des temps particuliers et des temps spécifiques par spécialité.
- Contrairement à ce qui a été annoncé le 15/06/18 , il n'est pas encore paru **d'appel à candidature** pour faire fonction de directeur dans les 3 CIO dont les postes sont vacants. Nous souhaiterions en connaître les raisons.
- La FSU rappelle avec force son attachement au paritarisme et s'opposera à toutes les remises en cause de la disparition de celui-ci.